

Maison des JEUNES
MIRAMONT DE GUYENNE

« Chantier jeunes :
Rénovation des chalets de la piscine»

Travaux de peinture

Du 30 juin au 4 Juillet 2025

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

(8h le lundi / Repas partagé tous les jours)

Pour les 16-17 ans

MIRAMONT-de-GUYENNE

Accueil ouvert pour les 11/17 ans

Renseignements et inscription
Responsable : Stéphane LEGRAND
Avenue du 8 mai 1945
47800 Miramont de Guyenne
Tel : 07 81 75 79 51
Mail : mdj.miramont@free.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Lot-et-Garonne

CONTRAT D'ENGAGEMENT CHANTIER JEUNES

Mr/Mme ……. Représentant légal de: ……

Adresse : ……. Date de naissance du jeune : …….

Téléphone du représentant légal : …… Téléphone du jeune : ……

Dans le cadre du Chantier Jeunes : *« Rénovation des chalets de la piscine»* organisé par la Maison des Jeunes de l'Amicale Laïque de Miramont de Guyenne du 30 juin au 4 juillet 2025 de 8h30 à 12h et de 14h à 17h les après-midis (8h le lundi).

Tranche d'âge : 16-17 ans

Il est convenu ce qui suit :

Le jeune …….. s'engage :

- à être présent sur l'intégralité des jours et heures programmés et à participer aux tâches et activités proposées.

- à se présenter avec une tenue vestimentaire compatible avec l'activité envisagée, **il s'agit principalement de travaux de peinture. Le/La jeune peut venir avec de vieux vêtements et se changer après le chantier.**

- à respecter les autres jeunes et les adultes et plus largement les règles élémentaires de vie en collectivité et les consignes de sécurité.

- à participer au temps de clôture ludique et convivial prévu le dernier jour de 12h à 14h (partie intégrante du chantier).

<u>Informations pratiques :</u>

La participation au chantier jeune est gratuite.

Cependant, **l'inscription à la Maison des Jeunes est obligatoire** (**cotisation annuelle de 10 €**).

Possibilité de prendre le repas du midi à la MDJ (uniquement sur réservation 24h à l'avance)

Une bourse de 75 euros sera attribuée à chaque jeune à la suite de son implication **durant les 5 jours.**

Pour clôturer le chantier, le Vendredi 4 Juillet 2025, un repas sera proposé aux jeunes, à leurs familles ainsi qu'au intervenants et le début d'après-midi sera consacré au bilan du chantier.

<u>Modalités d'utilisation de la bourse</u> :

Dans le cadre du Parcours d'Engagement Citoyen, la bourse sert au financement du BAFA par le jeune.

Tout manquement aux engagements ci-dessus entraînera une mise au point avec le (ou les) responsables du chantier et pourra avoir pour conséquences :

-une mise en garde avec information au représentant légal,

-une sanction avec perte de tout ou partie de l'indemnisation,

-une sanction avec exclusion temporaire ou définitive.

Dans le cas d'une indisponibilité exceptionnelle, le jeune et sa famille s'engagent à avertir le plus tôt possible le responsable du chantier Stéphane au 07 81 75 79 51

Contrat établi le……., Lu et approuvé par les différentes parties,

Signatures

Le jeune Les représentants légaux La Maison des Jeunes La collectivité